

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 22 MAI 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PAPPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents excusés :** PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, PARIS Bruno représenté son suppléant ARNOUX Frédéric. BACHENET Claude donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie.*

***Absents non excusés :** PELLISSIER Robert, MARROU Jehanne, SCARAFAGIO Stéphane.*

RAPPORT N° 2025/134 : Pays d'Art et d'Histoire : Convention de partenariat projet Été culturel/ Rouvrir le monde

Dans le cadre de la mise en œuvre du label Pays d'Art et d'Histoire et de l'appel à projet de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC PACA), les communautés de communes de Serre-Ponçon et du Guillestrois Queyras s'associent à la compagnie Antipodes pour le projet "Traces en Mouvement, Histoires Partagées".

Une convention de partenariat est nécessaire pour la validation du projet par l'Etat.

L'objet du présent projet de délibération est de valider cette convention de partenariat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention tel qu'il est présenté dans le document joint à la délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer cette convention ainsi que tout document utile à son application.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD